

**ARRÊTÉ N° DCL 2017/057 PORTANT LISTE DES CANDIDATS**  
(2<sup>ÈME</sup> TOUR DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DES 11 ET 18 JUIN 2017)

**La Préfète du LOT,**  
*Chevalier de la Légion d'Honneur*  
*Chevalier de l'Ordre National du Mérite*

VU le décret n° 2017-616 du 24 avril 2017 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;

VU l'article R. 101 du code électoral ;

VU les déclarations de candidatures définitivement enregistrées ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Lot ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**: La liste des candidats admis à participer au 2<sup>ème</sup> tour de scrutin de l'élection législative des 11 et 18 juin 2017 et de leurs remplaçants s'établit comme suit :

**1<sup>ère</sup> circonscription :**

N° panneaux affichage	Candidats	Remplaçants
1	M. MAUREL Sébastien	Mme DELCAMP Marie-Odile
8	M. PRADIÉ Aurélien	Mme RIVIÈRE Brigitte

**2<sup>ème</sup> circonscription :**

N° panneaux affichage	Candidats	Remplaçants
10	Mme TIEGNA Huguette	M. DESBORDES Olivier
11	M. LABARTHE Vincent	Mme PRUNET Catherine

**ARTICLE 2** : Le Secrétaire général de la Préfecture du Lot, les Sous-Préfets de FIGEAC et GOURDON et Mesdames et Messieurs les maires des communes du département du Lot sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché.

A Cahors, le **13 JUIN 2017**

Pour la Préfète,  
le Secrétaire Général,

  
Marc MAKHLOUF